

Mémoire prébudgétaire

2030 en ligne de mire : priorité aux aînés du Québec

Février
2025



Mémoire soumis dans le cadre
des consultations prébudgétaires
2025-2026 du gouvernement
du Québec

PRÉSENTATION

En avons-nous fait assez pour préparer 2030 ?

Cette question essentielle doit orienter les consultations prébudgétaires de cette année. À l'approche de 2030, le Québec doit prendre des décisions cruciales pour répondre aux défis liés au vieillissement de la population. L'avenir des personnes âgées repose sur une planification rigoureuse et des actions concrètes dès aujourd'hui.

La situation est claire : le vieillissement de la population ne peut être ignoré. D'ici 2030, les personnes âgées de 75 ans et plus connaîtront une croissance marquée, notamment celles de 85 ans et plus, grâce à une espérance de vie qui continue d'augmenter. Actuellement, à 65 ans, un Québécois peut espérer vivre encore 20,9 années en moyenne, un chiffre qui pourrait atteindre 22 ou 23 ans d'ici la prochaine décennie et se maintenir jusqu'en 2071¹. Cette avancée, bien qu'encourageante, s'accompagne d'une pression accrue sur le filet social du Québec.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le rapport de dépendance démographique, qui compare les jeunes de moins de 20 ans et les aînés aux personnes en âge de travailler (20-64 ans), s'élèvera potentiellement à 0,8 ou plus en 2030². Autrement dit, pour chaque personne en âge de travailler, près d'une personne dépendante devra être soutenue. Cette dynamique souligne l'urgence d'investir dans des solutions pérennes pour garantir le bien-être des aînés dans un contexte budgétaire difficile pour le Québec.

Les défis ne manquent pas. Le financement de la retraite demeure une priorité majeure. En 2025, les revenus de pension publics fédéraux permettent à un aîné de ne recevoir qu'un maximum de 21 774,60\$ par année, un montant nettement insuffisant face au seuil de revenu viable établi par l'IRIS entre 27 000\$ et 37 000\$ pour une personne seule³. De plus, cette somme reste bien en dessous du salaire minimum annuel. Le vieillissement de la population, combiné aux inégalités financières entre les générations, exacerbent ces disparités à moins que des mesures ciblées soient mises en place rapidement.

1. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). (2024). *Le bilan démographique du Québec*.

2. Ibid., *IRIS*. (2024)

3. Eve-Lyne Couturier & Guillaume Tremblay-Boily. (2024). *Le revenu viable 2024 : sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). bit.ly/3EmrBZh.

Le logement constitue un défi majeur, en particulier pour les aînés, dont plusieurs peinent à se loger adéquatement face à des augmentations de loyers qui surpassent largement l'indice des prix à la consommation. En 2025, les hausses de loyers suggérées par le Tribunal administratif du logement ont atteint des niveaux records, rendant la situation encore plus critique. Parallèlement, le nombre de personnes âgées en situation d'itinérance ne cesse d'augmenter, ce qui témoigne de la gravité de la crise. En 2022, le Ministère de la Santé et des Services sociaux a révélé que 44% de la population itinérante à Montréal était âgée de 50 ans et plus, une proportion ayant grimpé de 33% en seulement quatre ans⁴. Cette réalité est aggravée par la fermeture de plus de 500 résidences privées pour aînés au cours des cinq dernières années, réduisant encore davantage les options viables pour cette population vulnérable.

Si des investissements massifs dans les logements sociaux et abordables ne sont pas réalisés d'ici 2030, non seulement de nombreux aînés continueront de vivre dans des conditions précaires, mais une proportion croissante risque également de basculer dans l'itinérance. Cette situation alarmante souligne l'urgence d'agir pour offrir des solutions durables à une population vieillissante de plus en plus fragilisée.

Les services de soutien à domicile doivent aussi impérativement devenir une priorité. En date du 24 janvier 2025, 155 657 Québécois sont en attente d'une chirurgie, dont 8 824 depuis plus d'un an. De plus, 16 656 personnes attendent les services d'un médecin en soins à domicile, tandis que 3 596 individus, incluant un grand nombre d'aînés, attendent une place en CHSLD. Dans un contexte où le système de santé est déjà sous pression, une réforme est essentielle pour répondre aux besoins croissants d'une population vieillissante, en accord avec les attentes et préférences des citoyens. Un financement accru et mieux réparti est crucial pour doubler les investissements en soutien à domicile et, d'ici 2030, atteindre un équilibre avec les dépenses allouées aux soins de longue durée.

2030 n'est pas simplement une date symbolique, mais une échéance incontournable pour transformer nos politiques publiques et préparer un avenir où chaque aîné pourra vivre dans la dignité. Bien que les enjeux soient énormes, les solutions sont à notre portée si nous agissons dès maintenant.

Ce mémoire propose des actions concrètes pour garantir un Québec inclusif, équitable et résilient face aux défis démographiques qui se profilent.

4. Ministère de la santé et des services sociaux. (2022). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec*. bit.ly/3CEm8MH



Forte de 30 000 membres et de 41 sections locales, l'AQDR défend les droits des aînés et agit pour améliorer leur qualité de vie

Table des matières

Le temps presse pour un revenu digne atteignant au moins le revenu du salaire minimum	6
Les aînés face à l'inflation	6
Intervenir avant qu'il soit trop tard	7
Regarder vers l'avenir	7
Recommandations	8

Agir maintenant pour garantir des soins durables	9
Éliminer les listes d'attente	9
Des mesures ciblées pour un soutien à domicile efficace	9
Recommandations	11

Le logement des aînés, une urgence à l'horizon 2030	12
Actions prioritaires pour anticiper 2030	12
Encourager la cohabitation intergénérationnelle	13
Recommandations	13

Mobilité équitable pour les aînés	14
Favoriser l'autonomie des aînés en matière de mobilité	14
Les défis des solutions privées pour les aînés vulnérables	14
Recommandations	15

Conclusion	16
-------------------	-----------



Le temps presse pour un revenu digne atteignant au moins le revenu du salaire minimum

Le revenu des aînés au Québec repose sur une base fragile qui nécessite des mesures ciblées dès aujourd'hui.

Le revenu des aînés est une composante essentielle de leur bien-être. Pourtant, de nombreux aînés vivent encore dans la précarité, avec un revenu inférieur au salaire minimum, les empêchant de subvenir à leurs besoins essentiels. À l'approche de 2030, l'urgence d'agir est plus que jamais évidente. Un revenu insuffisant a des répercussions profondes sur tous les aspects de leur vie : logement, alimentation, mobilité et santé. Le plan d'action gouvernemental 2024-2029, « La fierté de vieillir », insiste sur la nécessité de créer les conditions favorables pour promouvoir l'autonomie des aînés et préserver leur santé tout en encourageant leur participation sociale.

Les aînés face à l'inflation

L'inflation aggrave de manière significative les difficultés économiques des aînés les plus vulnérables en augmentant le coût des biens essentiels comme le logement, l'alimentation et les médicaments. Elle réduit le pouvoir d'achat des prestations publiques, qui ne suivent pas suffisamment la hausse des prix, et érode la valeur des épargnes personnelles. Même les retraités ayant épargné toute leur vie voient leur patrimoine diminuer à un rythme accéléré.

L'inflation agit ainsi comme une double contrainte : elle fragilise les revenus fixes et impose une pression supplémentaire sur les travailleurs d'expérience, qui doivent souvent prolonger leur carrière pour maintenir leur sécurité financière. Si elle n'est pas compensée par des mesures ajustées, l'inflation continuera d'accroître la précarité des aînés, particulièrement les plus vulnérables, ceux vivant seuls ou sans accès à un soutien financier privé.

Intervenir avant qu'il soit trop tard

D'ici 2030, des mesures ciblées seront nécessaires pour combler l'écart entre les retraités bénéficiant d'un régime de pension privé ou d'une épargne personnelle suffisante et ceux qui dépendent uniquement des modestes revenus des pensions publiques fédérales et provinciales. Sans ces interventions, un grand nombre d'aînés risquent de sombrer encore davantage dans la pauvreté.

Le gouvernement du Québec a fait un pas dans la bonne direction en bonifiant le crédit d'impôt pour soutien aux aînés en 2022, mais cette mesure reste insuffisante face à l'ampleur du problème. Pour répondre aux besoins urgents des aînés vulnérables, des mesures ciblées doivent être mises en place, telles que doubler les crédits d'impôt spécifiques aux aînés à faible revenu et instaurer une indexation trimestrielle des pensions publiques, alignée sur l'évolution du coût de la vie.

Regarder vers l'avenir

Il est nécessaire de rappeler que 16% des Québécois âgés de 65 ans et plus vivent sous le seuil de la pauvreté, un chiffre alarmant dans une société développée.

Il ne s'agit pas seulement de garantir un revenu aux aînés, mais de garantir à la prochaine génération l'espoir d'une société plus juste. Les décisions que nous prenons aujourd'hui définissent l'avenir de milliers de québécois. Il est temps de mettre en œuvre des mesures ciblées et durables pour corriger les inégalités et assurer un revenu décent à tous les aînés du Québec.



Recommandations

COURT TERME

1. Mettre en place une indexation automatique et trimestrielle du RRQ, pour ajuster les montants à l'inflation en temps réel.

2. Augmenter immédiatement le Crédit de solidarité pour les aînés bénéficiaires du SRG, régressif au revenu et pour les quatre trimestres de l'année financière 2025-2026.

3. Améliorer l'équité du crédit d'impôt pour soutien aux aînés en proposant des taux variables qui seraient plus élevés pour les personnes à faible revenu.

4. Éliminer les frais liés aux médicaments et à l'assurance maladie pour les personnes âgées de 65 ans et plus ayant des revenus en dessous d'un revenu au salaire minimum.

LONG TERME

1. Mettre en place un fonds de retraite obligatoire pour tous les travailleurs et travailleuses.

2. Harmoniser les politiques publiques avec l'échéance de la retraite en rendant accessible le Crédit d'impôt pour soutien aux aînés dès l'âge de 65 ans.



Agir maintenant pour garantir des soins durables

Réparer un système sous pression, redonner l'espoir aux aînés et rééquilibrer les soins pour un Québec en santé.

La santé demeure une priorité principale de l'État québécois. Avec le vieillissement de la population, la part du budget provincial allouée à la santé augmente continuellement pour répondre aux besoins croissants. Les aînés, principaux utilisateurs du système de santé, ont particulièrement ressenti les effets de la pandémie et de ses répercussions. La qualité et l'accessibilité des soins de première ligne et des services de soutien à domicile nécessitent une attention soutenue.

Éliminer les listes d'attente

L'une des priorités de l'AQDR est de permettre au réseau de la santé de rattraper les retards accumulés, notamment en ce qui concerne les interventions chirurgicales. En date du 16 janvier 2025, environ 160 000 patients étaient en attente d'une chirurgie, dont près de 10 000 depuis plus d'un an. Toutes les mesures possibles doivent être mises en œuvre pour résorber ces listes d'attente, sans que les contraintes budgétaires ne constituent un obstacle. Un financement d'urgence est donc préconisé afin de préserver la qualité de vie des aînés en attente de soins.

Des mesures ciblées pour un soutien à domicile efficace

Les crédits inscrits dans le programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) se répartissent ainsi : environ 29,8 % pour les soins à domicile et 70,2 % pour l'hébergement⁵. Bien qu'il s'agisse d'une légère amélioration par rapport à l'année précédente, un déséquilibre persiste en faveur de l'hébergement. Ce déséquilibre est d'autant plus préoccupant que, selon l'IRIS, en 2023, seulement 10 % des besoins en soutien à domicile au Québec ont été comblés par le système public, obligeant les personnes en perte d'autonomie à se tourner vers des services privés souvent inaccessibles⁶. En 2021, les ménages québécois ont dépensé en moyenne 840 \$ pour des soins de longue durée, totalisant 3,2 milliards de dollars en dépenses

5. Secrétariat du Conseil du trésor. (2024). *Budget de dépenses 2024-2025 - Crédits et dépenses des portefeuilles*, p. 424. bit.ly/3Q5zCnI

6. Anne Plourde & Louise Boivin. (2024). Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) bit.ly/3Q4ZArN.

privées, un indicateur clair du sous-financement public. L'étude de l'IRIS estime qu'un financement annuel additionnel de 7 à 11 milliards de dollars est nécessaire pour établir un système public capable de répondre adéquatement aux besoins⁷. Actuellement, seulement 12,5 % des heures de services d'aide à domicile de longue durée sont fournies directement par le personnel des établissements publics, contre 51 % par des fournisseurs privés, un modèle qui favorise la fragmentation des services et nuit à leur qualité et accessibilité. De plus, le Québec consacre actuellement 1,3 % de son PIB aux soins de longue durée à domicile pour aînés, un niveau bien en dessous de la moyenne de 1,7 % des pays de l'OCDE⁸. Un virage vers un soutien à domicile mieux financé est essentiel pour non seulement améliorer l'accès et la qualité des services, mais aussi pour réduire les inégalités socio-économiques engendrées par la dépendance au privé. Ce changement est nécessaire pour alléger la pression sur les aînés québécois.

Le statu quo est insoutenable : d'ici 2040, 223 400 personnes supplémentaires auront besoin de soutien à l'autonomie, nécessitant 236,2 millions d'heures additionnelles de soins par an, soit une augmentation de 70 %. Cela exigera le recrutement de 13 700 infirmières et 45 600 préposés aux bénéficiaires pour maintenir les services actuels, déjà jugés insuffisants⁹. Cependant, les compressions de 1,5 milliard de dollars annoncées par Santé Québec risquent d'aggraver les lacunes du système en limitant encore davantage les ressources disponibles.

Ces chiffres démontrent l'urgence de réorienter les investissements vers les soins et le soutien à domicile. Si le contexte démographique, marqué par un vieillissement rapide de la population, est une réalité immuable, le contexte budgétaire, lui, reste une question de priorités. Ignorer ces besoins sous prétexte de rigueur budgétaire reviendrait à reporter des coûts plus élevés à long terme tout en négligeant le bien-être de centaines de milliers de Québécois à court terme. Les stratégies adoptées par les pays scandinaves démontrent qu'il est possible de combiner responsabilité budgétaire et soutien à une population vieillissante par des mesures ciblées et anticipées. Sans investissements publics massifs, espérer bonifier les services est tout simplement irréaliste et risquerait de compromettre davantage l'équilibre du système de santé à long terme.

7 *Ibid*, IRIS. (2024).

8 Alain Dubuc. (2021). *Soins à domicile : Le statu quo ne sera plus possible*. Institut du Québec (en ligne), bit.ly/410obEd.

9 Nicholas-James Clavet et coll. (2023). *Horizon 2040 : Projection des impacts du soutien à l'autonomie au Québec*, Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal.

Recommandations

COURT TERME

1. Injecter des fonds pour vider les listes d'attente en soins à domicile et pour les chirurgies prioritaires, en réponse aux besoins urgents des aînés.

2. Financer un programme transitoire pour réduire la dépendance au privé et intégrer les services communautaires et économiques sociaux au réseau public.

LONG TERME

1. Revoir le budget dédié au soutien à domicile pour qu'il atteigne 50% des dépenses totales dans le secteur des soins aux aînés d'ici 2030, réduisant ainsi la pression sur les CHSLD et autres structures coûteuses.



Le logement des aînés, une urgence à l'horizon 2030

En 2024, la crise du logement frappe toutes les catégories de la population, particulièrement les aînés. Cette année, la hausse des loyers atteindra un sommet inégalé en 30 ans, frôlant les 6 %¹⁰. Plus que jamais, il est urgent de planifier l'avenir pour éviter une crise intergénérationnelle aux conséquences dévastatrices.

La transition démographique rapide qui frappera le Québec d'ici 2030 crée une pression sans précédent sur le marché du logement, déjà marqué par un ralentissement des mises en chantier et une hausse des loyers bien au-delà de l'inflation. Les données actuelles montrent qu'à l'aube de la prochaine décennie, les besoins en logements adaptés pour les aînés auront augmenté de manière exponentielle. Cette situation est accentuée par les fermetures fréquentes de résidences privées pour aînés (RPA), réduisant encore les options pour cette population vulnérable. La lenteur des approbations, financements et réalisations des projets de logements sociaux, communautaires et abordables est incompatible avec l'urgence des besoins.

Actions prioritaires pour anticiper 2030

La situation québécoise demande de créer immédiatement des unités de logements adaptés et accessibles pour les aînés. Les projets immobiliers doivent inclure un minimum obligatoire de logements spécifiquement conçus pour les besoins des aînés, afin de répondre à la demande croissante.

De plus, une simplification et une coordination accrue entre les niveaux gouvernementaux sont nécessaires pour réduire les délais et augmenter la capacité de réponse face aux besoins pressants. Le gouvernement du Québec peut dès maintenant s'engager à augmenter et ajuster l'Allocation-logement pour les aînés en situation précaire, tout en prévoyant une indexation ajustable pour les années suivantes, en tenant compte de l'évolution des loyers.

10. Tribunal administratif du logement, *Le calcul de l'ajustement des loyers en 2025, 2025*.

Encourager la cohabitation intergénérationnelle

Intégrer des unités pour familles et jeunes adultes dans les résidences pour aînés permettrait de créer des espaces intergénérationnels, favorisant le partage des ressources et le lien social. Les années qui nous séparent de 2030 sont une opportunité critique pour anticiper les besoins et éviter que le Québec ne soit dépassé par cette transition démographique historique.

Recommandations

COURT TERME

1. Doubler le montant actuel de l'Allocation-logement pour les aînés vulnérables pour répondre immédiatement à la flambée des loyers qui dépasse largement l'inflation pour alléger la pression sur les personnes âgées de 65 ans et plus ayant des revenus de moins de 25 000\$ en 2024.

LONG TERME

1. Déployer un plan d'urgence pour la construction d'unités sociales, communautaires et abordables, avec un pourcentage obligatoire réservé aux aînés dans chaque nouveau projet.
2. Intégrer des espaces intergénérationnels dans les projets immobiliers pour renforcer les liens sociaux et optimiser l'utilisation des infrastructures.
3. Établir un système adaptatif qui calcule l'Allocation-logement en fonction de la part du revenu consacrée au logement, ciblant spécifiquement les aînés les plus affectés par la hausse des loyers.



Mobilité équitable pour les aînés

D'ici 2030, il est crucial de développer des solutions de transport inclusives pour répondre aux besoins grandissants des aînés.

La mobilité des aînés est essentielle pour leur autonomie, leur inclusion sociale et leur accès aux services. Toutefois, des défis persistent, notamment pour les femmes âgées et les personnes âgées vivant dans des milieux ruraux. Les infrastructures, l'accès au transport collectif et adapté, ainsi que le soutien communautaire nécessitent des améliorations pour répondre à leurs besoins croissants.

Favoriser l'autonomie des aînés en matière de mobilité

Au Québec, la mobilité des aînés présente des défis majeurs. Près de 25 % des personnes de 65 ans et plus dépendent régulièrement d'autrui pour leurs déplacements. Chez les femmes de 85 ans et plus, les problèmes de transport sont la deuxième cause principale limitant leur participation sociale, après les enjeux de santé¹¹. Par ailleurs, abandonner la conduite automobile au profit de modes de transport alternatifs s'avère souvent complexe, ce qui peut réduire leur autonomie et accroître leur isolement social.

Les défis des solutions privées pour les aînés vulnérables

Les aînés vulnérables, tels que ceux ayant des limitations fonctionnelles, un revenu inférieur au seuil de la pauvreté ou vivant en milieu rural, subissent particulièrement les contraintes liées à la mobilité. En l'absence de transport collectif adéquat, ils se tournent vers des options privées comme les taxis ou le covoiturage, souvent coûteuses ou difficiles d'accès. Cette dépendance limite leur accès aux services essentiels et à la vie communautaire. De plus, les obstacles liés à la sécurité et à l'utilisation des outils numériques nécessaires pour organiser ces déplacements accentuent leur isolement et leur dépendance envers leur entourage.

11. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). (2023). Exploration de mesures pour favoriser la mobilité des personnes aînées.

Recommandations

COURT TERME

1. Implémenter des navettes adaptées et abordables ou du transport à la demande dans les zones mal desservies avec des trajets co-construits avec les aînés pour desservir les lieux d'intérêt (épiceries, cliniques, centres communautaires).

LONG TERME

1. Développer un réseau de transport inclusif et accessible, intégrant la gratuité pour les 65 ans et plus, inspiré du modèle britannique du Freedom Pass.



CONCLUSION

Un Québec digne de ses aînés

À l'approche de 2030, le Québec se trouve à un carrefour décisif. Le vieillissement rapide de la population n'est pas un problème à résoudre, mais une responsabilité collective à assumer.

Chaque décision prise aujourd'hui façonnera l'avenir de milliers d'aînés. Cette échéance représente une opportunité unique de démontrer que notre société peut incarner pleinement ses valeurs de solidarité et d'équité.

Les défis à relever sont colossaux : garantir un revenu viable, offrir un logement adéquat, réformer les soins de santé et les services de soutien à domicile. Mais des solutions sont à notre portée. Ce mémoire présente des actions concrètes et pragmatiques qui, si elles sont mises en œuvre, permettront de transformer ces défis en leviers de progrès.

Parmi ces actions, la création d'un ministère des Aînés, une demande clé de l'AQDR, constitue une mesure centrale. Cette instance dédiée permettrait d'assurer une mise en œuvre rapide et coordonnée des changements nécessaires, tout en renforçant la place des aînés au sein de nos priorités collectives.

Il est temps de donner les moyens de nos ambitions : un financement accru, une gouvernance simplifiée et une priorisation des enjeux.

C'est par cette volonté commune que nous pourrons bâtir un Québec inclusif et résilient, où chaque aîné trouvera sa place et pourra contribuer pleinement à la société. Ensemble, nous pouvons faire du Québec une société où personne n'est laissé derrière et où les aînés sont non seulement protégés, mais valorisés.



Pour joindre l'AQDR

T : 514-935-1551

C : info@aqdr.org

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5

La force de vos droits.

